

**Ollainville****DELIBERATION**
N° CM 34/070/2024

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

• **Règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école Claudine Hermann – Approbation**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que l'école Claudine Hermann, construite sur le territoire de la commune d'Ollainville, ouvrira à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Considérant que cette école est destinée à accueillir les élèves de l'écoquartier des Belles Vues, domiciliés aussi bien sur Ollainville qu'Arpajon,

Considérant que cette école, comme toutes les écoles du territoire, verra fonctionner un accueil périscolaire (restauration, garderies du matin et du soir et études), qu'il convient d'encadrer par un règlement intérieur,

Considérant que des réunions de travail, associant les agents des deux communes, ont abouti à la rédaction d'un projet commun de règlement intérieur de l'accueil périscolaire spécifique à cette école,

Considérant l'avis de la Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale », réunie le 17 juin 2024,

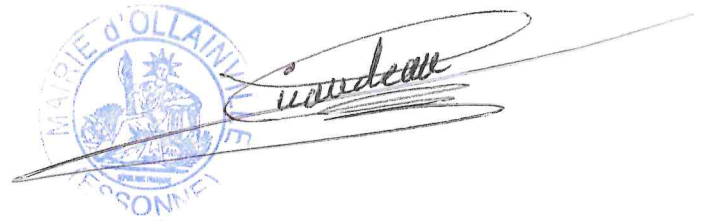
Entendu l'exposé de Monsieur Julien BOUILLON, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école Claudine Hermann, annexé à la présente.
- **Autorise** le Maire à le signer.

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ollainville. The stamp contains the text "MAIRIE D'OLLAINVILLE" at the top and "OSONNET" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Girardeau".